

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/101 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/50</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept décembre deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/11/2015

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoît SINGLIT.

Représentés : Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS.

OBJET : SAISON TOURISTIQUE 2016 DU PAD / PERIODE ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.8 Développement, gestion et animation d'actions et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme et Communication lors sa séance du 01/12/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau APPROUVE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour 2016, tel que figurant ci-après :

Dates	Horaires	Jours	restaurant
Du 6 février au 1 ^{er} avril	De 14h à 18h	Du mercredi au dimanche	Fermé
Du 2 avril au 5 juillet	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert
Du 6 juillet au 31 août	De 10h à 19h	Tous les jours	Ouvert
Du 1 ^{er} septembre au 19 octobre	De 14h à 18h	Du mercredi au dimanche	Fermé
Du 20 octobre au 2 novembre	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert
Du 23 décembre au 31 décembre	De 10h à 17h	Tous les jours	Ouvert

.../...

- PRECISE que l'ouverture pendant la période de Noel 2016 sera étudiée par les services et confirmée par une délibération ultérieure.
- AUTORISE la fermeture des caisses une heure avant la fermeture du site.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

